



Assemblée constituante
Case postale 3919
1211 Genève 3

Aux représentant-e-s des médias

Genève, le 20 janvier 2012

Communiqué de presse

Début de la deuxième lecture du projet de constitution

L'Assemblée constituante a repris ses travaux en plénière jeudi 19 janvier. Après les élections statutaires et la présentation du compte rendu d'activité (annexé), le projet de constitution issu de la première lecture a été présenté par la commission de rédaction.

C'est sur cette base de travail qu'a débuté la deuxième lecture, qui permet de présenter des amendements au projet de constitution. Cette deuxième lecture est prévue sur sept sessions plénières, entre le 19 janvier et le 13 mars. Une troisième lecture est prévue dès le 16 avril pour régler le statut des divergences entre les deux premières lectures. Le règlement précise ainsi (art. 54) : « Lors de la troisième lecture, le texte de la première lecture est opposé à celui de la deuxième lecture. Il ne peut y avoir d'autres propositions que si la majorité des membres de l'Assemblée le décide. »

Les débats du 19 janvier ont porté sur les dispositions générales et les droits fondamentaux. Si certaines dispositions ont été adoptées rapidement selon la formule « pas d'opposition, adopté », d'autres ont provoqué des débats nourris, comme par exemple la liberté d'opinion et d'expression (et la question des *whistle-blowers*), le droit de résistance à l'oppression (seul droit fondamental qui a été supprimé en deuxième lecture) ou la liberté de réunion et de manifestation.

Les modifications apportées en deuxième lecture sont principalement de deux ordres (voir liste annexée). Certaines sont rédactionnelles, comme l'article 5, alinéa 1, qui dit « Le français est la langue officielle. » plutôt que « La langue officielle est le français. » D'autres portent sur le fond, comme l'article 12 sur l'évaluation, qui a biffé les buts constitutionnels de cet article, indiquant pour cette deuxième lecture : « La réalisation des droits fondamentaux fait l'objet d'une évaluation périodique indépendante. »

Mardi 24, l'Assemblée plénière, après avoir traité les deux derniers articles des droits fondamentaux (mise en œuvre et restriction), continuera ses travaux avec les droits politiques (dont les questions des droits politiques des étrangers, du nombre de signatures nécessaires, ou du quorum pour les élections).

Prochaine session : **mardi 24 janvier 2012**

Annexes mentionnées

Contacts : Marguerite Contat Hickel, coprésidente 079 275 04 78
Fabienne Bouvier, chargée de la communication 022 546 87 12